



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat Général

Le préfet de la Haute-Savoie

Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Arrêté n° PREF/DRCL/BAFU/2023-0063 du 14 novembre 2023
Portant déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du ruisseau de Chez Fournier avant sa confluence avec le Boège sur la commune de Saint-Cergues

- VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
- VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Yves LE BRETON en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- VU** la délibération en date du 22 septembre 2022 du conseil syndical du syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A) demandant l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative au projet d'aménagement du ruisseau de Chez Fournier avant sa confluence avec le Boège sur la commune de Saint-Cergues ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BAFU/2023-0022 du 30 mars 2023 portant ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative au projet précité ;
- VU** l'enquête publique qui s'est déroulée du jeudi 11 mai au jeudi 1^{er} juin 2023 inclus ;
- VU** les pièces constatant que l'avis au public concernant cette enquête a été publié, affiché et inséré dans deux journaux du département :
- une première fois, huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête,
 - une seconde fois, dans les huit premiers jours de celle-ci,
- et que le dossier d'enquête est resté déposé à la mairie ;
- VU** le registre des observations du public ;
- VU** le rapport et les conclusions favorables, avec réserve, au projet de M. le commissaire enquêteur en date du 21 juin 2023 ;
- VU** la délibération du conseil syndical du SM3A en date du 28 septembre 2023 levant la réserve du commissaire-enquêteur ;



SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1er : Sont déclarés d'utilité publique les acquisitions de terrains et les travaux nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement du ruisseau de Chez Fournier avant sa confluence avec le Boège sur la commune de Saint-Cergues dans le périmètre du plan délimitant l'opération et figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le SM3A est autorisé à acquérir à l'amiable ou par voie d'expropriation les immeubles nécessaires à l'exécution de l'opération envisagée.

Article 3 : L'expropriation devra être accomplie dans le délai de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché pendant une durée minimum d'un mois dans la commune, aux lieux et places habituels.

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture. Le tribunal administratif peut désormais également être saisi par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Dans le même délai, un recours gracieux est également possible auprès du préfet signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de ces deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

Article 6 : - Monsieur le secrétaire général de la préfecture ;
- Monsieur le président du SM3A ;
- M. le maire de Saint-Cergues ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera également envoyée à :

- Madame la sous-préfète de Saint-Julien-en-Genevois ;
- Monsieur le directeur départemental des territoires ;
- Monsieur le directeur départemental des finances publiques.

Pour le préfet,
Le secrétaire général,


David-Anthony DELAVOËT